



# RAPPORT

MORAL ET  
FINANCIER

AG  
2026

**Haut-Doubs Karaté Shotokan**

34 rue du Corçon  
25240 Mouthe

**Suivez-nous**

[www.hdkarateshotokan.fr](http://www.hdkarateshotokan.fr)  
[infos@hdkarateshotokan.fr](mailto:infos@hdkarateshotokan.fr)



*L'IMPORTANT EST DE PROGRESSER, CHACUN À SON RYTHME, PAR RAPPORT À SOI ET NON PAS PAR RAPPORT AUX AUTRES. NOUS SAVONS QUE RIEN N'EST ACQUIS DÉFINITIVEMENT ET QU'IL CONVIENT DE NE JAMAIS PERDRE NI HUMILITÉ NI PATIENCE.*  
SENSEI TAJI KASE

# SOMMAIRE

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| <b>RAPPORT MORAL</b>     | <b>03</b> |
| QUI SOMMES-NOUS ?        | 04        |
| NOS COURS                | 05        |
| NOTRE ÉQUIPE             | 06        |
| BILAN DES ACTIONS        | 07        |
| ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS  | 14        |
| PROJETS                  | 15        |
| <b>RAPPORT FINANCIER</b> | <b>18</b> |
| COMPTE DE RÉSULTAT       | 19        |
| ETAT DES COMPTES         | 20        |
| BUDGET PRÉVISIONNEL      | 21        |
| <b>REMERCIEMENTS</b>     | <b>22</b> |



## LE MOT DU PRÉSIDENT

En écho à la pensée de Taiji Kase rappelée en page précédente, le Haut-Doubs Karaté Shotokan réaffirme cette année encore son attachement indéfectible à l'enseignement de ce grand maître. Notre club s'inscrit pleinement dans la tradition de Sensei Kase, privilégiant une approche où la valeur de la personne pratiquante ne se juge pas à l'aune de la victoire sur autrui, mais à la qualité de sa progression personnelle.

C'est précisément pour honorer cet héritage que nous maintenons une approche traditionnelle, volontairement distincte d'une logique de compétition. Là où le sport de haut niveau cherche souvent la performance immédiate et le classement, notre démarche, fidèle à l'esprit de Sensei Kase, favorise la construction durable de l'individu, la recherche de la justesse technique et le développement de l'humilité. Nous considérons que le vrai combat est intérieur et que la patience est la vertu cardinale de toute évolution martiale.

Ce rapport moral et financier est le reflet de cette philosophie. Il relate une année durant laquelle chaque adhérent a été accompagné selon son propre rythme, dans un climat de respect et de bienveillance. Vous y découvrirez comment nos actions concrètes et notre gestion financière traduisent cet engagement à préserver l'essence du karaté Shotokan tel que transmis par Taiji Kase, au service de tous les pratiquants du Haut-Doubs.

Emmanuel Sylvestre

# QUI SOMMES-NOUS ?

---

## OBJET STATUTAIRE

Haut-Doubs Karaté Shotokan (HDKS) a pour objet général la pratique sportive, le développement et la promotion du karaté et des disciplines associées, aussi bien dans une logique compétitive, que dans une démarche de santé, de solidarité, de loisirs et d'éducation populaire.

## VALEURS

Fidèles à la Charte d'éthique de la FFKDA, nous faisons nôtres les valeurs fondamentales du karaté : le courage, l'amitié, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi, la politesse, l'humilité et la tolérance.

## ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

HDKS place l'accessibilité et la solidarité au cœur de son action envers le territoire : tarifs modérés adaptés aux familles et collecte annuelle pour une œuvre caritative. Notre ancrage local se traduit par un partenariat avec le collège Jeanne d'Arc de Morteau, l'organisation de stages et une présence active aux forums des sports du territoire.

## ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE

La qualité de notre enseignement repose sur un engagement double : celui du cœur et celui de la compétence. L'ensemble de nos instructeur·rices sont des bénévoles titulaires du Diplôme d'Instructeur Fédéral, garantissant ainsi un encadrement qui allie dévouement humain et rigueur technique conforme aux normes de la fédération.

# NOS COURS

Pour l'année scolaire 2025-2026, le Haut-Doubs Karaté Shotokan déploie son activité sur quatre secteurs : Châtelblanc, Mouthe, Pontarlier et Morteau. L'accueil des enfants est assuré dès 6 ans à Mouthe et Pontarlier, dès 12 ans à Châtelblanc, tandis que le site de Morteau propose un dispositif spécifique en classe à horaires aménagés pour le Collège Jeanne d'Arc.

## CHÂTELBLANC

|          |             |              |
|----------|-------------|--------------|
| MERCREDI | 18H00-19H00 | SELF-DÉFENSE |
|          | 19H00-20H15 | KARATÉ +12   |

## MOUTHE

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| VENDREDI | 17H45-18H45 | KARATÉ 5-7  |
|          | 18H45-19H45 | KARATÉ 8-11 |
|          | 19H45-21H15 | KARATÉ +12  |

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| DIMANCHE | 10H00-12H00 | PRÉPARATION |
|----------|-------------|-------------|

## PONTARLIER

|       |             |             |
|-------|-------------|-------------|
| MARDI | 18H30-19H30 | KARATÉ 8-11 |
|       | 19H45-21H15 | KARATÉ +12  |

|       |             |             |
|-------|-------------|-------------|
| JEUDI | 17H30-18H30 | KARATÉ 5-7  |
|       | 17H30-18H30 | KARATÉ 8-11 |
|       | 18H45-20H15 | KARATÉ +12  |

|        |             |              |
|--------|-------------|--------------|
| SAMEDI | 10H45-12H15 | SELF-DÉFENSE |
|--------|-------------|--------------|

## COURS PUBLICS

Nos cours s'articule autour de plusieurs créneaux hebdomadaires dédiés aux enfants, aux adolescent·es et aux adultes, incluant des entraînements de Karaté Shotokan traditionnel à partir de 6 ans et de self-défense à partir de 13 ans.

Des séances de préparation physique et de préparation aux grades le dimanche à Mouthe, viennent compléter ce programme afin de répondre aux objectifs de chaque pratiquant·e.

## SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Cette année marque une étape décisive avec la signature d'une convention officielle entre le club et le collège Sainte-Jeanne-d'Arc de Morteau. Ce cadre formel pérennise la section à horaires aménagés, garantissant aux collégien·nes une pratique du karaté intégrée à leur emploi du temps dans des conditions optimales, tout en renforçant le lien entre réussite scolaire et épanouissement sportif.



# NOTRE ÉQUIPE

La richesse du Haut-Doubs Karaté Shotokan réside avant tout dans la qualité et la diversité de son équipe. Composée exclusivement de bénévoles passionnés, notre structure s'appuie sur une équipe pédagogique certifiée par des Diplômes d'Instructeur Fédéral ou d'Assistant Fédéral, qui garantit un enseignement technique rigoureux et sécuritaire sur l'ensemble de nos sites. Cette dynamique est soutenue par un bureau et un comité directeur engagés, qui assurent la gestion administrative, le développement des partenariats et l'organisation de la vie du club.

De la transmission martiale à la gouvernance associative, c'est cette complémentarité entre compétences techniques et engagement citoyen qui permet à notre club de fonctionner avec cohérence, bienveillance et efficacité au service de l'ensemble des adhérent·es.

## COMITÉ DIRECTEUR

### PRÉSIDENT

EMMANUEL SYLVESTRE

### SECRETAIRES

EMMANUELLE AGUSSOL ET  
APOLLINE VUILLEMIN

### TRESORIE·RES

PAULINE RENAUD ET LAURENT  
VUILLEMIN

### MEMBRES

ALAIN BERTHAUD, ANDRÉ BESSANT,  
ANNE BESSANT, ANDRÉ BRIOT,  
LAURENT CORDIER ET LAURENT  
JACQUEZ

Pontarlier

## André Briot reçoit la médaille de bronze Jeunesse et Sports

Investi au sein de l'association Haut-Doubs karaté shotokan, André Briot a récemment reçu la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif. Une distinction qui vient récompenser plus de 20 ans d'engagement au sein du club pontissalien.

Cela fait 40 ans qu'André Briot pratique le karaté. Lui qui est aujourd'hui ceinture noire, 6<sup>e</sup> dan partage depuis plus de 20 ans ses techniques et connaissances au sein de l'association Haut-Doubs karaté shotokan. C'est pour cet investissement que le policier qui officie à Pontarlier a récemment reçu la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif. « Je ne m'y attendais pas du tout et je suis forcément honoré de recevoir ce type de récompense. Ça

fait toujours plaisir et c'est surtout une reconnaissance », confie André Briot. « Ce n'est pas une distinction que l'on obtient seul. C'est un travail de groupe, en collaboration avec les gens qui s'occupent du club. »

### Médaille de la sécurité intérieure

Le quinquagénaire qui est titulaire du diplôme d'instructeur fédéral donne de son temps pour transmettre certaines valeurs aux plus jeunes comme le respect, l'humilité ou encore le sens de l'effort. Ce n'est pas la première fois que ce Belfortain d'origine est honoré puisqu'il a déjà reçu la médaille de la sécurité intérieure pour le travail qu'il a fourni dans la lutte contre la fraude documentaire lui qui est en poste depuis plus de 30 ans à la police aux frontières (PAF). « Nous avons un engagement professionnel qui nous coûte, dans le sens où nous



André Briot a récemment reçu la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif. Photo Léa Lorient

sommes policiers 24 heures/24, mais il y en a à côté qui ont un engagement associatif et je suis assez satisfait, car il s'agit de la première médaille jeunesse et sports au sein de la PAF », a, de son côté, commenté le commandant Le Barre, à l'origine de la demande.

● Léa Lorient

## COMITÉ TECHNIQUE

### DIRECTEUR TECHNIQUE

LAURENT CORDIER | 6 DAN

### INSTRUCTEUR·RICES

ANDRÉ BRIOT | 6 DAN  
LAURENT JACQUEZ | 4 DAN  
EMMANUELLE AGUSSOL | 2 DAN  
ALAIN BERTHAUD | 2 DAN  
EMMANUEL SYLVESTRE | 2 DAN  
LAURENT VUILLEMIN | 2 DAN

### ASSISTANT·ES

CHIARA INNOCENTI | 1 DAN  
LEONARDO INNOCENTI | 1 DAN

# BILAN DES ACTIONS

## UNE ANNÉE RICHE EN PARTAGE ET EN PROGRESSION

La saison 2025-2026 a été rythmée par une dynamique d'actions variées, reflétant la richesse et les valeurs du Haut-Doubs Karaté Shotokan.

Au-delà de la pratique hebdomadaire, notre club s'est engagé sur quatre axes majeurs : la solidarité, avec notre action Octobre Rose ; la recherche d'excellence, grâce à des stages techniques d'exception animés par des maîtres de haut niveau (7ème Dan) ; la convivialité, par des rencontres inter-sites (bowling, cinéma, soirée fondue) renforçant l'esprit de famille ; et l'ouverture au territoire, via notre présence active aux forums des sports et aux Olympiades.



Ce bilan illustre notre volonté de faire du karaté un vecteur de lien social, de progression personnelle et de service à la communauté, unissant rigueur martiale et chaleur humaine.



## UNE ACTION EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE SANTÉ DU VAL DE MOUTHE



Dans le cadre d'Octobre Rose, le club a organisé, le 12 octobre 2025, une matinée de sensibilisation et de pratique ouverte à toutes et tous, en partenariat avec la Maison de Santé du Val de Mouthe. Cet événement solidaire a permis de récolter 400 €, intégralement reversés à l'association Semons l'Espoir pour soutenir la Maison des Familles du CHU de Besançon, offrant ainsi un répit précieux aux proches d'enfants hospitalisés.



**DON**

400 €

”

**PLUS QU'UN ART MARTIAL, UN ART DE SERVIR : METTRE NOTRE DISCIPLINE AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ.**

”



## UNIS AU-DELÀ DES TATAMIS

La fin d'année et le début d'année 2026 ont été marqués par trois temps forts de convivialité, conçus pour réunir les adhérent·e·s de tous nos sites d'entraînement (Mouthe, Pontarlier, Châtelblanc, Morteau). Le 6 décembre, les adolescent·es ont investi les allées du bowling pour un après-midi dynamique, suivi le 13 décembre par une sortie cinéma à Métabief pour les 6-11 ans, co-organisée avec le Karaté-Do Métabief. Enfin, le 17 janvier, les adultes ont partagé une soirée fondue à la salle des fêtes des Pontets. Au-delà du plaisir de ces activités, ces rencontres ont permis de tisser des liens concrets entre les pratiquant·es des différents secteurs, renforçant ainsi l'unité et l'esprit de famille du Haut-Doubs Karaté Shotokan au-delà des cours hebdomadaires.

”

**LE KARATÉ COMMENCE ET FINIT PAR LE RESPECT.  
MAIS C'EST DANS L'AMITIÉ ET LE PARTAGE QUE L'ON  
TROUVE LA VRAIE FORCE DU DOJO.**

”



## PRÉCISION, TRADITION ET HAUTE MAÎTRISE

Cette saison a été marquée par deux temps forts d'excellence technique avec l'accueil de Sensei Pierre Brunet (7ème Dan), épaulé par Sensei Jacques Jaillot (7ème Dan). Ouverts aux pratiquant·es d'autres clubs dans un esprit de partage, ces stages dédiés aux katas Jitte et Bassai Sho ont réuni une quarantaine de participant·es. Sous l'œil expert de ces maîtres, cette dynamique collective a permis de travailler la précision du geste et la richesse du bunkai, offrant une opportunité rare d'harmoniser les connaissances et d'élever le niveau global, tout en renforçant notre ancrage dans la tradition du Shotokan de haute qualité.

”

**LA MAÎTRISE NE S'ACQUIERT PAS SIMPLEMENT PAR LA RÉPÉTITION MÉCANIQUE, MAIS PAR LA RECHERCHE CONSTANTE DE LA JUSTESSE DANS CHAQUE DÉTAIL. C'EST LÀ QUE RÉSIDE L'ESPRIT DU VRAI SHOTOKAN.**

”



## STAGE DE PRÉPARATION AUX GRADES

### RIGUEUR MARTIALE ET CONVIVIALITÉ PARTAGÉE

Le dimanche 3 mai 2026 a marqué un temps fort de notre saison avec le stage de préparation aux grades, réunissant plus de 50 pratiquant·es au complexe Pierre de Coubertin de Pontarlier. Placé sous la supervision technique d'André Briot, 6ème Dan, cet événement a permis un travail approfondi des fondamentaux et des kata, dans une ambiance à la fois exigeante et bienveillante. La journée s'est achevée dans un esprit de partage authentique où l'échange de spécialités culinaires a transformé la clôture du stage en un moment de convivialité chaleureuse, illustrant parfaitement l'esprit familial du Haut-Doubs Karaté Shotokan.

”

**LE KARATÉ NE SE PRATIQUE PAS SEUL·E. C'EST  
DANS LE REGARD ET LE SOUTIEN DE L'AUTRE  
QUE L'ON TROUVE LA FORCE DE PROGRESSER  
SANS ORGUEIL.**

”

## PASSAGE DE GRADES ET REMISE DES CEINTURES



### CÉLÉBRER LA PROGRESSION, DU TATAMI À LA FÊTE

Le dimanche 7 juin 2026 a marqué le temps fort technique de notre saison avec la demi-journée d'examens des grades à la salle polyvalente de Mouthe. Sur trois tatamis, une trentaine de pratiquant·es ont présenté les ceintures verte, bleue et marron (Karaté et Self-Défense) devant un jury exigeant, suivant une gradation d'épreuves alignées sur les directives de la FFKDA pour le 1er Dan, tandis que les plus jeunes (jusqu'à la ceinture orange) étaient évalué·es en contrôle continu lors des cours. L'après-midi a transformé cette rigueur en célébration : après des démonstrations mettant en valeur le travail des groupes et des instructeur·rices, des ateliers participatifs ont permis aux familles de partager un moment pratique avec les adhérent·es. La journée s'est achevée par la remise officielle des ceintures, suivie d'un goûter convivial, couronnant ainsi les progrès de chacun·e dans la joie et le partage.

”

**LA VICTOIRE LA PLUS IMPORTANTE EST CELLE QUE L'ON REMPORTE  
SUR SOI-MÊME. CHAQUE GRADE N'EST PAS UNE FIN, MAIS UN  
NOUVEAU DÉPART DANS LA VOIE DE LA PERFECTION.**

”



## ANCRÉS DANS LE DOJO, OUVERTS SUR LE TERRITOIRE

Le Haut-Doubs Karaté Shotokan a rythmé l'année par deux temps forts d'ouverture vers le grand public. Le 6 septembre 2025, le club était présent au Forum des Sports de Pontarlier, premier rendez-vous pour faire découvrir notre club aux habitant·es de l'agglomération. Cette dynamique s'est poursuivie le 21 juin 2026 aux Olympiades de Foncine-le-Haut, où nous avons participé activement à la fête locale en proposant initiations et démonstrations à toutes et tous. Ces deux engagements illustrent notre volonté d'aller à la rencontre du territoire, rendant le karaté accessible et partageant nos valeurs de respect et de dépassement de soi au cœur de la vie communale.



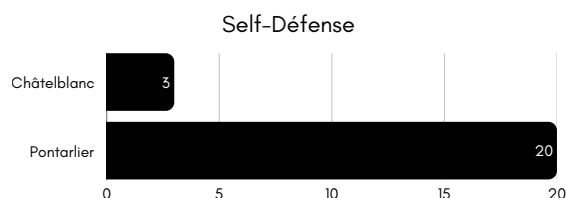
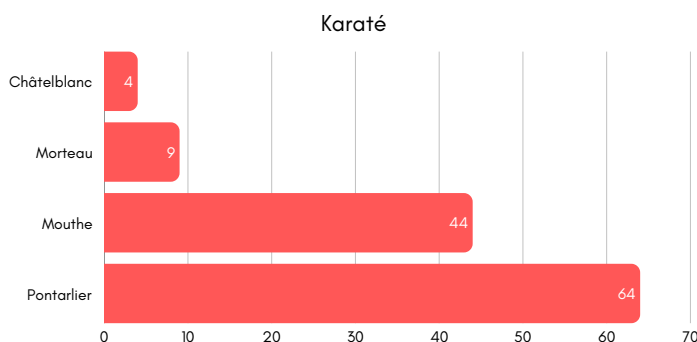
# ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÂGE

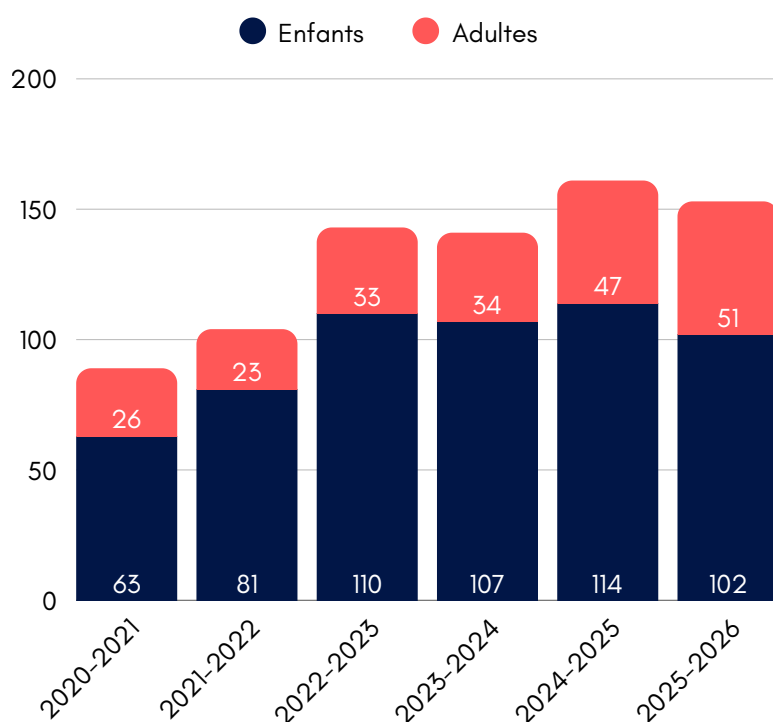
**153**  
**LICENCIÉ·ES**  
DE 6 À 70 ANS

| Catégorie d'âge | Masculin | Féminin | Total |
|-----------------|----------|---------|-------|
| SENIOR          | 31       | 20      | 51    |
| JUNIOR          | 3        | 0       | 3     |
| CADET           | 6        | 7       | 13    |
| MINIME          | 12       | 4       | 16    |
| BENJAMIN        | 14       | 7       | 21    |
| PUPILLE         | 8        | 17      | 25    |
| POUSSIN         | 14       | 10      | 24    |
| Sous totaux     | 88       | 65      | 153   |

## RÉPARTITION DES PRATIQUANT·ES PAR ACTIVITÉ



## ÉVOLUTION DEPUIS 2020



Avec 153 adhérent·es, l'année 2025-2026 confirme une croissance de 70 % depuis 2020. Si le secteur enfants reste solide avec plus de 100 pratiquant·es, la dynamique vient des adultes qui atteignent un record de 51 licencié·es. Cette progression témoigne du succès croissant de notre offre karaté et self-défense auprès du public adolescent et adulte.

# PROJETS

---

Pour la saison à venir, le Haut-Doubs Karaté Shotokan transforme ses ambitions en un plan d'action concret autour de cinq orientations stratégiques. Au-delà de la pratique martiale, ce projet vise à faire du club un acteur clé du territoire, engagé pour l'inclusion, la santé publique et la cohésion sociale.

## ANCER LE CLUB DANS UNE DÉMARCHE DE RESPECT DU VIVANT ET DU TERRITOIRE

- **Action 1.1 : Partenariat « Karaté et Nature »** : Organiser, en collaboration avec des acteur·rices locaux (ex: Maison de la Réserve), des journées d'immersion conjuguant découverte de la biodiversité et ateliers de karaté en plein air.
- **Action 1.2 : Gestes écocitoyens** : Intégrer systématiquement des actions de préservation (nettoyage de sites, sensibilisation aux déchets) lors des événements et des sorties extérieures du club.
- **Action 1.3 : Pratique « hors les murs » et écocitoyenne** : Programmer des cours délocalisés en forêt ou en parc pour travailler l'équilibre et les déplacements sur terrain varié. Ces séances seront l'occasion d'apprendre à évoluer dans la nature sans la perturber, respecter la flore et la faune, et laisser les lieux impeccables, faisant du respect de l'environnement un prolongement naturel du respect martial.

## IMPLIQUER ACTIVEMENT LES FAMILLES DANS LA VIE DU CLUB

- **Action 2.1 : Temps forts « Parents-Enfants »** : Organiser des ateliers de pratique partagée où parents et enfants découvrent ensemble la pédagogie du club. L'objectif est de créer une culture commune et de permettre aux parents de s'approprier les valeurs du dojo pour mieux les relayer.
- **Action 2.2 : Mobilisation bénévole familiale** : Développer un réseau de parents volontaires pour soutenir la logistique du club lors des cours ou des événements (installation de la salle d'entraînement, buvette, etc.), favorisant ainsi leur intégration concrète dans l'équipe associative.
- **Action 2.3 : Espaces de dialogue et de co-construction** : Mettre en place des moments d'échange conviviaux pour recueillir l'avis des familles sur la vie du club et les associer aux réflexions sur les futurs projets.

## RENFORÇER LE NIVEAU TECHNIQUE ET LA COHÉSION INTERNE ENTRE LES SITES

- **Action 3.1 : Cycle de stages expert·es** : Organiser des stages techniques réguliers animés par des expert·es externes (Sensei hauts gradés) pour approfondir les fondamentaux et les katas.
- **Action 3.2 : Compétition interne inter-sites** : Créer un événement sportif annuel type «mini-compétition» ou «challenge» réunissant les pratiquant·es de Mouthe, Pontarlier, Châtelblanc et Morteau pour favoriser les rencontres.
- **Action 3.3 : Harmonisation pédagogique** : Formaliser le fonctionnement du Comité Technique et mettre en place des réunions techniques régulières entre les instructeur·rices des différents sites pour aligner les programmes et les méthodes d'enseignement.

## STRUCTURER UNE OFFRE «KARATÉ SANTÉ»

- **Action 4.1 : Formation spécifiques des instructeur·rices** : Former les encadrant·es le souhaitant, aux modules « Karaté-Santé » de la FFKDA et aux formations généralistes des Maisons Sport-Santé, tout en maintenant à jour les diplômes de secourisme (PSC1), pour garantir un encadrement maîtrisant les limites fonctionnelles des pratiquant·es.
- **Action 4.2 : Adhésion au dispositif PASS** : (Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé) : Signer la convention avec le Réseau Sport-Santé Bourgogne-Franche-Comté pour accueillir des patient·es sur prescription médicale.
- **Action 4.3 : Maillage territorial et collaboration avec le corps médical** : Développer un réseau de proximité avec les structures de santé du Haut-Doubs (Maisons de Santé, hôpitaux) afin de faire connaître notre offre « Karaté Santé » aux prescripteur·rices.

## DÉVELOPPER UNE OFFRE PARA-KARATÉ ET OBTENIR LE LABEL FÉDÉRAL

- **Action 5.1 : Formation spécifique des instructeur·rices** : Former les encadrant·es le souhaitant aux spécificités du handicap (adaptations pédagogiques, communication, sécurité) via les modules de la FFKDA, afin d'accueillir chaque pratiquant·e selon ses capacités motrices ou cognitives.
- **Action 5.3 : Demande du Label FFKDA Para-Karaté** : Engager les démarches administratives et pédagogiques auprès de la Fédération Française de Karaté (FFKDA) pour obtenir le label officiel « Para-Karaté », garantissant la conformité de notre accueil avec les standards nationaux.
- **Action 5.3 : Boîte à outils pédagogique pour l'inclusion** : Constituer et mettre à disposition de l'équipe encadrante une bibliothèque de ressources spécifiques au Para-Karaté permettant aux instructeur·rices de préparer leurs cours en toute autonomie, de varier les exercices selon les capacités de chacun·e et d'intégrer naturellement les pratiquant·es en situation de handicap au sein des groupes existants.

## KARATÉ ET RÉSILIENCE : DÉPLOYER LA DÉMARCHE « FIGHT FOR DIGNITY »

- **Action 6.1 : Formation spécifique des instructeur·rices volontaires** : Constituer un groupe référent d'enseignant·es formé·es aux principes de la méthode *Fight for Dignity* (approche psychocorporelle, gestion des traumatismes, postures bienveillantes) pour garantir un encadrement maîtrisé, capable d'accueillir la parole et le corps sans jugement ni confrontation.
- **Action 6.2 : Sensibilisation interne du club** : Organiser des temps d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des pratiquant·es et des encadrant·es sur les violences faites aux femmes et sur la spécificité de cette démarche, afin de favoriser une culture club respectueuse, inclusive et consciente des enjeux de reconstruction.
- **Action 6.3 : Organisation d'une action solidaire** : Mettre en place un événement (stage caritatif, tournoi, vente), dont l'intégralité des bénéfices sera reversée à des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.



## LE MOT DES TRÉSORIER·ES

Grâce aux cotisations des adhérent·es, aux subventions de la Communauté de Communes des Lac et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et de la commune de Pontarlier, aux manifestations organisées et à une gestion rigoureuse, notre association présente une situation financière saine et équilibrée.

Les dépenses ont principalement concerné le fonctionnement du club, l'achat de matériel, le reversement des licences à la FFKDA, les frais de compétition, l'organisation des stages et actions menées au bénéfice de nos adhérent·es.

A la clôture de l'exercice, notre trésorerie reste positive, ce qui nous permet d'envisager sereinement les projets de la prochaine saison, tout en assurant le bon fonctionnement de notre club.

Pauline Renaud et Laurent Vuillemin

# COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat 2025-2026 retrace l'ensemble des flux financiers de l'exercice, mettant en balance nos ressources (cotisations, subventions, manifestations) et nos charges de fonctionnement (licences, assurances, locations de salles, achat de matériel). Ce document comptable fait apparaître un excédent confirmant que nos recettes ont couvert l'intégralité de nos dépenses. Ce solde positif valide la pertinence de notre modèle économique et garantit la pérennité de notre action associative sans entamer notre trésorerie de sécurité.

| CHARGES                                                                     | Montant             |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
|                                                                             | Prévisionnel        | Réalisé            |
| <b>60 - Achats</b>                                                          |                     |                    |
| Achats d'études et des prestations de services                              | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Achats de matières, fournitures                                             | 500,00 €            | 0,00 €             |
| Energie : eau, gaz, électricité                                             | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Fourniture d'entretien et petit équipement                                  | 950,00 €            | 360,15 €           |
| Autres fournitures                                                          | 5 000,00 €          | 1 760,49 €         |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                                             |                     |                    |
| Locations                                                                   | 1 000,00 €          | 916,00 €           |
| Charges locatives                                                           | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Entretien et réparation                                                     | 0,00 €              | 15,00 €            |
| Assurances                                                                  | 200,00 €            | 179,62 €           |
| Documentation                                                               | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Divers                                                                      | 4 400,00 €          | 1 122,19 €         |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                                      |                     |                    |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                                  | 0,00 €              | 1 650,00 €         |
| Publicité, publications                                                     | 200,00 €            | 0,00 €             |
| Déplacements, missions                                                      | 2 000,00 €          | 0,00 €             |
| Frais postaux / télécommunications                                          | 200,00 €            | 157,20 €           |
| Services bancaires                                                          | 100,00 €            | 0,00 €             |
| Divers - Cotisation                                                         | 130,00 €            | 0,00 €             |
| <b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>                           |                     |                    |
| Impôts et taxes sur rémunération                                            | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Autres impôts et taxes                                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>64 - Charges du personnel</b>                                            |                     |                    |
| Salaires bruts                                                              | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Cotisations sociales de l'employeur                                         | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Autres charges du personnel                                                 | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>                              |                     |                    |
| Redevances                                                                  | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Cotisations                                                                 | 6 000,00 €          | 5 954,40 €         |
| Subventions versées par l'association                                       | 500,00 €            | 400,00 €           |
| <b>66 - Charges financières</b>                                             |                     |                    |
| Agios, intérêts des emprunts et dettes                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>67 - Charges exceptionnels</b>                                           | 900,00 €            | 0,00 €             |
| <b>68 - Dotation aux amortissements</b>                                     | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>86 - Emplois des contributions volontaires</b>                           |                     |                    |
| Secours en nature                                                           | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Mise à disposition gratuite de biens                                        | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Personnel bénévole                                                          | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>Total Charges</b>                                                        | <b>22 680,00 €</b>  | <b>12 515,05 €</b> |
| <b>PRODUITS</b>                                                             | <b>Montant</b>      |                    |
|                                                                             | <b>Prévisionnel</b> | <b>Réalisé</b>     |
| <b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises</b> |                     |                    |
| Prestation de services                                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Ventes de marchandises                                                      | 900,00 €            | 0,00 €             |
| Produits activités annexes                                                  | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Parrainage                                                                  | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>74 - Subvention d'exploitation</b>                                       |                     |                    |
| <b>Etat</b>                                                                 |                     |                    |
| ACSE, Politique de la ville                                                 | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Affaires sociales, santé                                                    | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Culture                                                                     | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Education nationale                                                         | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Jeunesse et sports                                                          | 0,00 €              | 210,00 €           |
| Emplois aidés (ASP)                                                         | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Autres                                                                      | 0,00 €              | 7,95 €             |
| <b>Collectivités territoriales</b>                                          |                     |                    |
| Région                                                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Département                                                                 | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>Communes et CCAS</b>                                                     |                     |                    |
| CCLMHD                                                                      | 1 630,00 €          | 1 368,00 €         |
| Mairie de Mouthe                                                            | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Mairie de Pontarlier                                                        | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>Organismes semi sociaux</b>                                              |                     |                    |
| Caisse des dépôts et consignations                                          | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Caisse d'allocations familiales                                             | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Autres                                                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>75 - Produits de gestion courante</b>                                    |                     |                    |
| Collectes                                                                   | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Cotisations                                                                 | 20 000,00 €         | 17 135,45 €        |
| Dons des membres et autres bienfaiteurs                                     | 150,00 €            | 508,00 €           |
| Dons provenant du mécénat d'entreprise                                      | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>76 - Produits financiers</b>                                             | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>77 - Produits exceptionnels</b>                                          | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>                         | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>87- contributions volontaires</b>                                        |                     |                    |
| Dons en nature                                                              | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Prestations en nature                                                       | 0,00 €              | 0,00 €             |
| Bénévolat                                                                   | 0,00 €              | 0,00 €             |
| <b>Total Produits</b>                                                       | <b>22 680,00 €</b>  | <b>19 229,40 €</b> |

# ÉTAT DES COMPTES

## SOLDE A LA CLOTURE

13'010,25  
EUROS

## LIVRET BLEU

14'300,24  
EUROS

## RÉSULTAT NET

+6'714,35  
EUROS

## UNE SANTÉ FINANCIÈRE SOLIDE

La clôture de l'exercice 2025-2026 affiche une santé financière robuste, se traduisant par un résultat net positif de 6'714,35 €. Cette gestion rigoureuse a permis de consolider notre trésorerie, qui progresse de 6'295,90 € à 13'010,25 €.

Ce solde confortable constitue une réserve de sécurité essentielle. Il nous permet de garantir la pérennité de notre structure et de nous offrir la capacité d'investir sereinement dans de futurs projets, dans la formation de notre équipe pédagogique ou dans du matériel pour le club.

## SUBVENTIONS LOCALES

Grâce au soutien de la CCLMHD et de la commune de Pontarlier, nous avons renouvelé notre matériel pédagogique (cerceaux, plots, cibles, échelles).

Cet investissement permet à nos instructeur·rices de proposer des cours plus ludiques afin de favoriser la progression de nos jeunes pratiquant·es.



# BUDGET PRÉVISIONNEL

Ce budget prévisionnel intègre des ajustements stratégiques pour concilier la sécurisation de notre fonctionnement quotidien et le financement ambitieux de nos six nouveaux projets. Chaque poste de dépense a été optimisé pour garantir la pérennité de l'association tout en donnant les moyens concrets de nos engagements en matière d'inclusion, de santé et de solidarité.

| CHARGES                                           | Montant            | PRODUITS                                                                    | Montant            |
|---------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                   | Prévisionnel       |                                                                             | Prévisionnel       |
| <b>60 - Achats</b>                                |                    | <b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises</b> |                    |
| Achats d'études et des prestations de services    | 0,00 €             | Prestation de services                                                      | 0,00 €             |
| Achats de matières, fournitures                   | 500,00 €           | Ventes de marchandises                                                      | 900,00 €           |
| Energie : eau, gaz, électricité                   | 0,00 €             | Produits activités annexes                                                  | 0,00 €             |
| Fourniture d'entretien et petit équipement        | 1000,00 €          | Parrainage                                                                  | 0,00 €             |
| Autres fournitures                                | 3000,00 €          |                                                                             |                    |
|                                                   |                    | <b>74 - Subvention d'exploitation</b>                                       |                    |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                   |                    | <b>Etat</b>                                                                 |                    |
| Locations                                         | 1000,00 €          | ACSE, Politique de la ville                                                 | 0,00 €             |
| Charges locatives                                 | 0,00 €             | Affaires sociales, santé                                                    | 0,00 €             |
| Entretien et réparation                           | 0,00 €             | Culture                                                                     | 0,00 €             |
| Assurances                                        | 200,00 €           | Education nationale                                                         | 0,00 €             |
| Documentation                                     | 0,00 €             | Jeunesse et sports                                                          | 0,00 €             |
| Divers                                            | 2000,00 €          | Emplois aidés (ASP)                                                         | 0,00 €             |
|                                                   |                    | Autres                                                                      | 0,00 €             |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>            |                    |                                                                             |                    |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires        | 3000,00 €          | <b>Collectivités territoriales</b>                                          |                    |
| Publicité, publications                           | 200,00 €           | Région                                                                      | 0,00 €             |
| Déplacements, missions                            | 3000,00 €          | Département                                                                 | 0,00 €             |
| Frais postaux / télécommunications                | 200,00 €           |                                                                             |                    |
| Services bancaires                                | 100,00 €           | <b>Communes et CCAS</b>                                                     |                    |
| Divers - Cotisation                               | 0,00 €             | CCLMHD                                                                      | 1400,00 €          |
|                                                   |                    | Mairie de Mouthe                                                            | 0,00 €             |
| <b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b> |                    | Mairie de Pontarlier                                                        | 250,00 €           |
| Impôts et taxes sur rémunération                  | 0,00 €             |                                                                             |                    |
| Autres impôts et taxes                            | 0,00 €             | <b>Organismes semi sociaux</b>                                              |                    |
|                                                   |                    | Caisse des dépôts et consignations                                          | 0,00 €             |
| <b>64 - Charges du personnel</b>                  |                    | Caisse d'allocations familiales                                             | 0,00 €             |
| Salaires bruts                                    | 0,00 €             | Autres                                                                      | 0,00 €             |
| Cotisations sociales de l'employeur               | 0,00 €             |                                                                             |                    |
| Autres charges du personnel                       | 0,00 €             | <b>75 - Produits de gestion courante</b>                                    |                    |
|                                                   |                    | Collectes                                                                   | 0,00 €             |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>    |                    | Cotisations                                                                 | 18000,00 €         |
| Redevances                                        | 0,00 €             | Dons des membres et autres bienfaiteurs                                     | 150,00 €           |
| Cotisations                                       | 6000,00 €          | Dons provenant du mécénat d'entreprise                                      | 0,00 €             |
| Subventions versées par l'association             | 500,00 €           |                                                                             |                    |
|                                                   |                    | <b>76 - Produits financiers</b>                                             | 0,00 €             |
| <b>66 - Charges financières</b>                   |                    |                                                                             |                    |
| Agios, intérêts des emprunts et dettes            | 0,00 €             | <b>77 - Produits exceptionnels</b>                                          | 0,00 €             |
|                                                   |                    |                                                                             |                    |
| <b>67 - Charges exceptionnels</b>                 | 0,00 €             | <b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>                         | 0,00 €             |
|                                                   |                    |                                                                             |                    |
| <b>68 - Dotation aux amortissements</b>           | 0,00 €             | <b>87- contributions volontaires</b>                                        |                    |
|                                                   |                    | Dons en nature                                                              | 0,00 €             |
| <b>86 - Emplois des contributions volontaires</b> |                    | Prestations en nature                                                       | 0,00 €             |
| Secours en nature                                 | 0,00 €             | Bénévolat                                                                   | 0,00 €             |
| Mise à disposition gratuite de biens              | 0,00 €             |                                                                             |                    |
| Personnel bénévole                                | 0,00 €             |                                                                             |                    |
|                                                   |                    |                                                                             |                    |
| <b>Total Charges</b>                              | <b>20 700,00 €</b> | <b>Total Produits</b>                                                       | <b>20 700,00 €</b> |



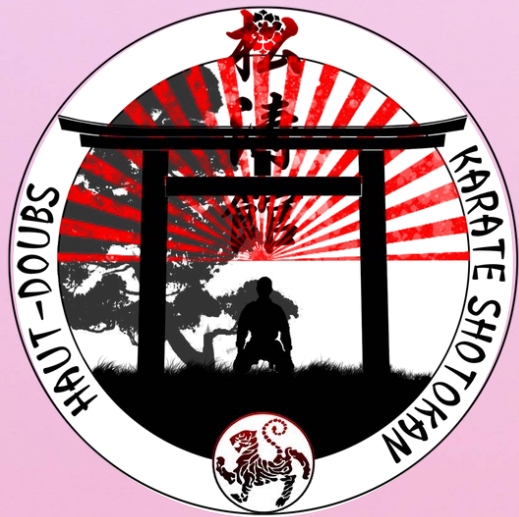
## LA FORCE DU COLLECTIF

La réussite de cette saison repose avant tout sur l'engagement humain de toutes et tous. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à notre équipe encadrante : malgré leurs obligations professionnelles, nos instructeurs bénévoles offrent un temps précieux pour garantir un enseignement de qualité et une disponibilité sans faille. Un grand merci également aux membres du bureau et du comité directeur, dont le travail administratif discret mais essentiel permet l'organisation fluide de nos événements et la bonne marche du club.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires institutionnels pour leur confiance et leur soutien matériel : la Ville de Pontarlier (complexe Pierre de Coubertin), la CCLMHD et le Collège de Mouthe (salle polyvalente), ainsi que la Municipalité de Châtelblanc (ancienne école) pour la mise à disposition gracieuse de leurs espaces d'entraînement. Une mention spéciale au Collège Sainte-Jeanne-d'Arc de Morteau pour avoir officialisé notre partenariat par convention, et à la Maison de Santé du Val de Mouthe pour son expertise lors de notre action Octobre Rose. Nous renouvelons notre reconnaissance à la CCLMHD et à la Ville de Pontarlier pour leurs subventions déterminantes ainsi qu'à nos généreuses donatrices et généreux donateurs.

Enfin, ce club, c'est vous : merci aux familles et adhérent·es pour votre aide concrète (buvettes, installations) et votre soutien moral, et aux pratiquant·es dont la motivation et la bonne humeur font, jour après jour, la richesse et l'esprit du Haut-Doubs Karaté Shotokan.

Emmanuel Sylvestre



## INFORMATIONS LÉGALES

**HAUT-DOUBS KARATÉ SHOTOKAN**  
CHEZ EMMANUEL SYLVESTRE  
34 RUE DU CORÇON  
25240 MOUTHE

ASSOCIATION LOI 1901

RNA : W253005367  
SIRET : 88779053300012  
FFKDA : 0250673

03.07.2026



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

**Suivez-nous**

[www.hdkarateshotokan.fr](http://www.hdkarateshotokan.fr)  
[infos@hdkarateshotokan.fr](mailto:infos@hdkarateshotokan.fr)